

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, pouvoir de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine, pouvoir de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/158

OBJET : AMENAGEMENT VOIE VERTE

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Détail	Montant HT travaux	%-PU	Participation collectivité
Câblage fibre THD	2 700 €	100%	2 700 €
Réfection d'éclairage jonction voir verte -RD4	14 946 €	78%	11 657 €
Génie civil télécom chemin des Pansemolles	4 500 €	100%	4 500 €
TOTAL	22 146 €		18 857 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Oui cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la Communauté de communes, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Aménagement voie verte » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 22/11/17

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171116-N2017-158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017

Publication : 22/11/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine, de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/159

OBJET : CONVENTION DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) 3^{ème} Année

M. le Vice-président en charge du tourisme, de la culture et de la communication rappelle que Charlieu-Belmont Communauté a répondu à l'appel à projet de la DRAC Rhône-Alpes en avril 2014 en vue de travailler à la rédaction d'une convention pluriannuelle (3 ans) pour le développement de l'éducation artistique et culturelle sur son territoire. Les objectifs recherchés étaient de rééquilibrer l'action de la communauté de communes dans le domaine de la culture et de la jeunesse tout en confortant les missions des acteurs culturels du territoire en les faisant participer à des projets qui intégreront cette convention.

La convention a été signée en décembre 2015 et est organisée autour de deux grands axes : le thème livre et lecture et le thème cinéma. La communauté de communes a bénéficié de 30 000 € de subvention la première année et de 20 000 € la seconde année afin de conduire diverses actions sur chacune de ces thématiques. Le Vice-président présente les actions prévues dans le cadre de la 3^{ème} année de la convention, celles-ci ont fait l'objet d'un échange préalable avec la DRAC ;

Sur le thème livre et lecture :

- Accueil d'un auteur dans le cadre d'une résidence sur le thème de la bande dessinée

Durée de 1 à 3 mois.

Public ciblé : les jeunes entre 12 et 15 ans.

Genre : BD et/ou polar (découverte du territoire à travers une énigme).

En amont, un travail préalable sera réalisé avec les professeurs et les structures jeunes du territoire.

Nous nous rapprocherons de l'ARALD - livres et lectures en Rhône-Alpes, pour avoir des contacts avec des auteurs.

Objectifs

- promotion de la bande dessinée par le contact avec un créateur, découverte d'un genre au-delà des séries les plus médiatisées.
- initiation aux techniques de création et de fabrication d'une BD.
- incitation à fréquenter les bibliothèques, les CDI, les librairies.
- développement des partenariats entre les services loisirs-jeunes et les bibliothèques du territoire.

En 2018, un budget de 5 600 € sera nécessaire pour prendre en charge l'accueil de l'auteur, l'achat de documentation et de l'animation avec le public. 390 heures seront consacrées à ce projet par l'équipe de la médiathèque ce qui correspond à une valorisation de 10 530 €. Le service enfance jeunesse de la communauté de communes sera aussi sollicité afin de proposer des actions en direction du public jeune qui fréquente les différentes structures du territoire : MJC, accueil jeunes, accueil de loisirs soit 20 heures de coordination pour un coût estimé de 450 €.

Sur le thème du cinéma :

- Projet cinéma autour de différentes techniques du cinéma d'animation :

I. Formation des animateurs des centres de loisirs et des écoles

Formation prévue le 20 janvier 2018 selon le programme suivant, en collaboration avec le cinéma Les Halles :

- o Une conférence présentant le cinéma d'animation, les différentes techniques (intervention de Loïc Portier, chef de projet du ciné-court animé de Roanne).
- o Présentation d'un programme de courts métrages d'animation (au cinéma Les Halles).
- o Atelier avec la réalisatrice Aurélia BRIVET.

Objectifs : donner le minimum de culture sur le cinéma d'animation pour un accompagnement plus pertinent des projets menés ensuite.

Un budget de 500 € est nécessaire.

II. Stages découverte

1. Initiation au cinéma d'animation – 7/11 ans

Pendant les vacances, proposer aux centres de loisirs du territoire des stages découverte autour de la thématique du cinéma d'animation.

Centre de Loisirs et secteur jeunes associés : MJC Briennon, Ressins Villages, AFR Pouilly, MJC Charlieu, MJC Saint Denis, Centre intercommunal

Objectif : faire découvrir les différentes techniques d'animation et les étapes de la réalisation d'un film animé, en apportant une réflexion sur l'image, l'espace-temps, et le mouvement. Animation réalisée par Aurélia BRIVET.

Intervention sur 30 heures. Groupe de 12 personnes maximums

En 2018, cette animation sera proposée aux enfants des centres de loisirs de Charlieu et de Belmont-de-la-Loire.

Pendant la Semaine du Festival du Ciné-Court Animé, les courts métrages réalisés par les enfants seront diffusés en début de séance au cinéma Les Halles à Charlieu.

Ce projet nécessite un budget de 3 650 €.

2. Réalisation d'un court métrage animé sur tablette numérique - 14/17 ans

Objectif : Découvrir les techniques d'animation traditionnelles et numériques, enrichir sa pratique personnelle et créative sur tablette, réaliser une séquence animée collective. Animation conduite par l'Equipe de Bourg-lès-Valence.

Intervention sur 8 journées (dont 5 avec les participants, le reste étant du montage réalisé en studio).

Groupe de 12 personnes maximum

Ce projet nécessite un budget de 3 400 €.

III. Accueil de la caravane ensorcelée

Public cible les maternelles

Dans le cadre du Ciné-Court Animé qui a lieu sur Roanne chaque année au mois de Mars, il est envisagé de faire venir sur le territoire du Pays de Charlieu-Belmont la caravane ensorcelée.

Il s'agit d'une salle de projection ambulante qui a pour objectif de promouvoir le court-métrage et sa richesse de création à travers ses différentes techniques (cinéma d'animation en pâte à modeler, dessin traditionnel...). Chaque séance (15 personnes accueillies) dure 30 minutes environ et est complétée par un atelier de création.

Le public cible est les maternelles des écoles du territoire, de la très petite section au CP, soit environ 1 230 enfants. L'objectif est la découverte du cinéma d'animation avec un atelier d'introduction et une projection.

Après être venue en 2016 et 2017, la caravane reviendra en 2018 les 19 et 20 mars et touchera cette fois les écoles de Briennon, La Bénisson-Dieu, Vougy et Nandax pour un coût prévisionnel de 2 500 €.

IV. Réalisation d'une exposition

Celle-ci vise à retracer l'ensemble des actions qui ont été conduites dans le cadre de la convention triennale avec la DRAC.

Cette exposition tournera dans les différents lieux du territoire : cinéma, centres de loisirs, médiathèque intercommunale, bibliothèques municipales mais aussi écoles. Un budget de 1 700 € est nécessaire.

Sur l'ensemble de ces actions cinéma, la valorisation du temps de travail de la responsable du service enfance-jeunesse a été estimé à 2 300 €.

Sur le double thème du livre et du cinéma :

- Sous l'écran la page

Le cinéma de Charlieu et la librairie Le Carnet à Spirale avaient pour projet de monter un festival autour du livre et du film avec l'accueil d'un cinéaste/écrivain.

Ils ont rapidement avancé dans leur projet et ont monté le programme. Ce dernier a prévu la rencontre du public avec Philippe Claudel qui était l'invité pour cette première édition. Elle a eu lieu du 18 au 20 novembre 2016 et a proposé des projections, lectures, conférences et analyses. Les séances organisées au Carnet à spirales ont donné lieu à deux belles prestations, avec une assistance importante : vendredi : 45 personnes autour du livre "L'arbre du pays Taraja"- samedi : 110 personnes, autour d'autres œuvres et avec l'appui de comédiens/lecteurs. Pour ce qui concerne les séances au Cinéma, on a comptabilisé au total, sur le week-end, 850 personnes, y compris les invités. Ce qui représente une bonne moyenne et un taux de remplissage de 60%. Si quelques séances "pointues" -sur l'analyse filmique ou sur les films du patrimoine ont connu une affluence plus restreinte, cela signifie que les séances de type plus grand public ont été largement suivies. Si cette première édition n'a pu proposer de temps spécifique à destination des scolaires, ce point sera plus particulièrement mis en avant lors des prochaines éditions dont celle de 2018 pour laquelle un budget équivalent à celui de 2016 est à prévoir soit 2 700 €.

Budget prévisionnel 3^{ème} année convention et financement

<i>THEME LIVRE ET LECTURE</i>	Dépenses	Recettes
<i>Résidence d'auteur</i>	5 600 €	DRAC Auvergne Rhône-Alpes : 14 000 €
<i>Hébergement/défraiement auteur</i>	2 600 €	
<i>Achat doc+ communication</i>	2 000 €	
<i>Animations avec le public</i>	1 000 €	
<i>Charge de travail médiathèque</i>	10 530 €	

<i>Charge de travail service enfance jeunesse</i>	450 €	Charlieu-Belmont Communauté : 19 330 €	
SOUS-TOTAL THEME LIVRE et LECTURE	16 580 €		
THEME CINEMA			
<i>Formation animateurs</i>	500 €		
<i>Courts métrages d'animation</i>	3 650 €		
<i>Courts métrages sur tablette</i>	3 400 €		
<i>Caravane ensorcelée</i>	2 500 €		
<i>Expo bilan convention</i>	1 700 €		
<i>Charge de travail service enfance jeunesse</i>	2 300 €		
<i>Sous l'écran la page</i>	2 700 €		
SOUS-TOTAL THEME CINEMA	16 750 €		
TOTAL	33 330 €		33 330 €

Oui cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide le programme de la 3^{ème} année de la convention DRAC
- Sollicite une aide de 14 000 € auprès de la DRAC
- Dit que les dépenses seront prévues au budget principal et enfance jeunesse.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 4.12.17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes



M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171116-N2017-159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2017
Publication : 04/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLEN Marie-Christine, de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/160

OBJET : Avenant à la convention SIEL pour l'appui à la démarche PCAET 2017 2018

M le Président rappelle qu'en 2016 le Conseil Communautaire avait décidé d'adhérer à la compétence optionnelle « animation PCAET » du SIEL au tarif de 520 € par jour d'intervention (estimation 8.5 jours pour la phase 1 préfiguration et diagnostic sur 4-6 mois, 11 jours sur phase 2 concertation et définition de la stratégie territoriale sur 7 mois y compris les étapes de validation, puis 17 jours pour la finalisation du plan d'actions avec indicateurs de suivi sur 11 mois).

Un bilan d'étape a été réalisé récemment afin de revoir la convention compte tenu des éléments suivants :

Au 11 janvier 2017 le temps passé depuis juillet 2016 sur notre territoire était de 7 jours. Donc sur 2017-2018, il restait 29.5 jours.

Une 2nd état a été établi par ALEC 42 au 1^{er} septembre 2017 : 27 jours ont été consommés et d'ici la fin de l'année entre les ateliers de concertation et la définition de la stratégie territoriale, le seuil de 40 jours sera facilement atteint.

Oui cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'ajuster la convention initiale en ajoutant 3.5 jours sur 2017 et 40 jours sur 2018 soit au total 80 jours dédiés à cette mission : (*520€ = une dépense totale de 41 600€ dont année 2016). Il est entendu que seuls les jours effectivement réalisés seront rémunérés
- Autoriser M. le Président à signer un avenant à la convention avec le SIEL
- Dit que la dépense sera prévu au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter

du 14/12/17

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Charlieu-Belmont

M René VALORGE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2017

Publication : 04/12/2017



042-200035202-20171116-N2017-160-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT

Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLEN Marie-Christine, de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/161

OBJET : CADASTRE SOLAIRE

M le Président explique que par l'intermédiaire de Alec 42 nous avons sollicité la société IN SUN WE TRUST pour mettre à disposition des habitants une plateforme dédiée au potentiel du solaire du territoire, le coût est de 1 710 € HT pour 3 ans (prix ferme)

Oui cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le marché de prestations intellectuelles concernant l'évaluation du potentiel solaire des toitures se situant sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté et l'intégration de ces données au sein de pages web dédiées, avec In Sun We Trust, domiciliée à Nanterre ;
- Précise que le montant forfaitaire du marché s'élève à 1 710,00 € HT.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter

du 12/11/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171116-N2017-161a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2017

Publication : 08/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT

Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvic, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine, de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/162

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°2 du budget principal :

Motifs

EN FONCTIONNEMENT : Chapitre 012 - remplacements (secrétariat, espace cyber) - formation ADS - PCAET Chauffailles
 EN INVESTISSEMENT : Programme Maison de Santé réajusté - augmentation de l'autofinancement sur le THD

FONCTIONNEMENT							
dépenses				recettes			
Chap. 012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	5 920,00 €	Chap. 013	6419	Remboursement sur rémunérations	30 000,00 €
	6218	Autres personnels extérieurs	8 000,00 €	Chap. 74	748371	DETR	5 000,00 €
	64131	Rémunérations	21 080,00 €				
Total			35 000,00 €	Total			35 000,00 €

INVESTISSEMENT							
dépenses				recettes			
OP. 64 - Maison de Santé	2313	Immobilisation corporelles en cours	60 000,00 €	OP. 64 - Maison de Santé	1321	Subvention Etat	187 005,00 €
				OP. 64 - Maison de Santé	1322	Subvention Région	200 000,00 €
				OP. 64 - Maison de Santé	1641	Emprunt	- 179 705,00 €
				OP.58 - Fibre optique	1641	Emprunt	- 147 300,00 €
Total			60 000,00 €	Total			60 000,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu les jours, mois et an ci-dessus précisés ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 4/12/17

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes



M^r René VALORGE

[Signature]

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171116-N2017-162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2017
 Publication : 04/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine, de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/163

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET DECHETS MENAGERS

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget déchets ménagers

DM BUDGET DECHETS MENAGERS							
Motifs							
EN FONCTIONNEMENT : Chapitre 012 - divers remplacements suite arrêts maladie							
FONCTIONNEMENT							
dépenses				recettes			
Chap. 012	6411	Salaires	7 500,00 €	Chap. 013	64198	Remboursement sur rémunérations	7 500,00 €
Total			7 500,00 €	Total			7 500,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget déchets ménagers telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 04/12/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171116-N2017-163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2017
Publication : 04/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor, M CROZET Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine, de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/164

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET TRAITEMENT DES BOUES

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget traitement des boues

Motifs

EN INVESTISSEMENT : amortissement poste de relèvement station de traitement (dépenses 2009)

IL FAUT PRENDRE UNE DELIBERATION POUR DIRE QUE L'ON AMORTIT SUR 1 AN

FONCTIONNEMENT					
dépenses			recettes		
Chap. 68	6811	Amortissements	3 929,39 €		
Chap. 023	23	Virement à la section d'investissement	- 3 929,39 €		
Total			0,00 €	Total	- €

INVESTISSEMENT					
dépenses			recettes		
				Chap. 28	28138
					Amortissement autres constructions
					3 929,39 €
				Chap. 021	021
					Virement de la section de fonctionnement
					- 3 929,39 €
Total			0,00 €	Total	- €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget traitement des boues telle que présentée ci-dessus.
- Dit que l'amortissement est prévu sur 1 an.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 14/12/2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Charlieu-Belmont

-042-200035202-20171116-N2017-164-DE

M René VALORGE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2017

Publication : 04/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, pouvoir de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSSEN Marie-Christine, pouvoir de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/165

OBJET : VALIDATION DU MARCHE DE COLLECTE DE L'ENSEMBLE DES COLONNES DE TRI SELECTIF INSTALLEES SUR LE TERRITOIRE DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE ET TRANSPORT JUSQU'AUX SITES DE TRI OU VALORISATION DESIGNES

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets ménagers explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 novembre 2017 pour classer les offres suite à la consultation lancée avec les caractéristiques suivantes :

- 3 Lots : 1/ collecte et transport emballages
- 2/ collecte et transport papiers
- 3/ collecte et transport verre

Durée : 1 an à compter du 01 janvier 2018. Reconduction possible 2 fois une année.

Forme des prix : prix unitaire à la levée (lot N°1) et prix unitaires à la tonne collectée (Lot N°2 et N°3)

Jugement des offres :

- qualité du service et technicité : 45 %
- prix des prestations > 40 %
- moyens mis en oeuvre visant à la réduction des impacts sur l'environnement : 15 %

Proposition de la CAO :

- lot 1 emballages : SUEZ RV CENTRE EST (Firminy) sur la base de prix unitaires à la levée.
 - Montant estimatif du lot sur une année : 161 250 € HT.
 - Le marché est sans minimum et sans maximum.
- lot 2 papiers : S.A.S DUBUIS (Fourneaux), sur la base des prix unitaires à la tonne.
 - Montant estimatif du lot sur une année : 17 500 € HT.
 - Le marché est sans minimum et sans maximum.

- lot 3 verre : S.A.S DUBUIS (Fourneaux), sur la base des prix unitaires à la tonne.
 - Montant estimatif du lot sur une année : 30 750 € HT.
 - Le marché est sans minimum et sans maximum.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer le marché sur la base de la proposition de la CAO
- Dit que les dépenses sont prévues en fonctionnement au budget annexe déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 30/11/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171116-N2017-165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2017

Publication : 30/11/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT

Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor, M. PRETRE Daniel.

Pouvoirs : de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine, de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/166

OBJET : REDEVANCE GENERALE INCITATIVE TARIFS 2018

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers rappelle que pour la 1^{ere} fois en 2017 l'activité de collecte et de traitement des déchets a été comptabilisée sur un seul et même budget avec une redevance générale incitative commune à l'ensemble des usagers du périmètre de Charlieu Belmont Communauté.

La commission déchets réunie le 8 novembre propose un maintien des tarifs RGI 2017 pour l'année 2018 dans la mesure où l'équilibre budgétaire serait trouvé (en tenant compte des excédents reportés), tout en tenant compte des évolutions des coûts de traitement (plutôt en hausse sur le bois traité et les gravats plâtrés) et de collecte (en baisse avec l'effet de la collecte latérale notamment pour 25 000 € annuels), de l'impact de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Participation usager : **64.74€**

Coût au litre du forfait usager: **0.508€**

Coût au litre collecté : **0.0207€**

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le règlement RGI et son annexe financière 2018 (ci annexée) qui prévoit un maintien des tarifs.
- Dit que les recettes seront prévues au budget annexe déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 4/12/17

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171116-N2017-166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2017

Publication : 04/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT
Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor, M. PRETRE Daniel.

Pouvoirs : de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine, de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/167

OBJET : PRESENTATION DES ADMISSIONS EN NON VALEURS ET CREANCES ETEINTES BUDGET DECHETS MENAGERS

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers présente la liste des admissions en non valeurs et des créances éteintes proposée par Mme la Trésorière.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

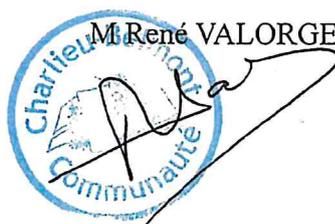
- Valide la liste de non valeurs d'un montant de 15 175,28 € et de créances éteintes d'un montant de 1 890,74 € pour le budget annexe déchets ménagers.
- Dit que les dépenses sont prévues au budget annexe déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 04/12/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171116-N2017-167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2017
Publication : 04/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT

Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, pouvoir de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine, pouvoir de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/168

OBJET : DISPOSITIF PRET D'HONNEUR SPECIFIQUE A CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE VIA INITIATIVE LOIRE

M. le Vice-président en charge du développement économique rappelle que par délibération en date du 21 septembre 2017, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour accorder pour l'année 2017 5 800 € d'aide au fonctionnement de l'Association Initiative Loire et d'abonder à hauteur de 5 800 € au fonds prêt d'honneur (prêt classique). Cette aide classique de prêt d'honneur entre au régime général de la plateforme et permet l'octroi d'un prêt à taux zéro à titre personnel, sans frais, sans intérêt ni garantie aux créateurs, repreneurs et entreprises réalisant un 1^{er} développement avec pour pré requis que le bénéficiaire ait un prêt bancaire complémentaire.

Parallèlement à ce prêt d'honneur classique, Charlieu Belmont Communauté souhaite mettre en place, toujours en partenariat avec l'Association Initiative Loire, un système spécifique intitulé « Prêt d'honneur Charlieu Belmont Communauté ».

Ce prêt d'honneur Charlieu Belmont Communauté prendra également la forme d'un prêt à taux zéro personnel, sans frais, sans intérêt ni garantie, toujours avec pour pré requis d'avoir un prêt bancaire complémentaire et s'adressera aux entreprises non suivies au départ par Initiative Loire (soit parce qu'elles ne connaissaient pas l'existence de l'Association soit parce que le projet n'a pas été validé par l'Association).

M. le Vice-Président présente les critères d'éligibilité seront les suivants :

- De manière générale, être une entreprise artisanale ou commerciale de 15 salariés maximum, dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 000 000 € HT, dont la surface de vente est inférieure à 300 m² et inscrite au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés
- Toutes les entreprises artisanales réalisant un investissement (à l'exclusion des véhicules de tourisme et l'acquisition des murs ou de foncier) en création, en reprise ou en développement dont un établissement est implanté sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté

- Toutes les entreprises commerciales ou artisanales ayant un local commercial avec vitrine (à l'exclusion des services en agence : banques, assurances, agences immobilières) réalisant un investissement (à l'exclusion des véhicules de tourisme et l'acquisition des murs ou de foncier) en création, en reprise ou développement dont un établissement est implanté sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté
- Les professions paramédicales en création, reprise ou en développement
- Les entreprises réalisant des mises aux normes
- Il sera tenu compte, dans le montant de l'aide attribuée, de l'effort de l'entreprise en matière de création d'emplois

Le montant de la dotation de Charlieu Belmont Communauté :

Le montant de la dotation de Charlieu Belmont Communauté à l'Association Initiative Loire sera d'un montant de 10 000 € par an et pour 3 ans.

La première dotation de 10 000 € sera versée en 2018 pour se terminer en 2020.

Cette dotation pourrait financer 2 projets par an à hauteur de 5 000 € chacun.

Les modalités de remboursement de la dotation restent à définir :

L'apport versé par Charlieu Belmont Communauté sera restitué par Initiative Loire de manière échelonnée avec le premier versement en 2021 pour se terminer en 2024.

Par ailleurs, il faudra envisager un taux de sinistre d'environ 3% (moyenne nationale des plateformes Initiative Loire) sur la durée de l'opération (soit jusqu'au 31 décembre 2024). La Banque Publique d'Investissement prend en charge les sinistres à hauteur de 50% à 70% environ.

NB : Le remboursement par les bénéficiaires du prêt d'honneur a lieu tous les mois sur une durée de 4 ans avec un décalage d'un mois.

Les modalités d'instruction des dossiers de demande de prêt d'honneur Charlieu Belmont Communauté :

Initiative Loire organisera une permanence mensuelle pour recevoir les porteurs de projets dans les locaux de Charlieu Belmont Communauté.

Le Service des Affaires Economiques de Charlieu Belmont Communauté ainsi que les Unions de Commerçants et d'Artisans du territoire seront invités au Comité instructeur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide d'accorder une dotation à Initiative Loire intitulée « Prêt d'honneur Charlieu Belmont Communauté » pour l'année 2018 à hauteur de 10 000 €.
- Décide que cette dotation sera reconductible en 2019 et 2020
- Opte pour un remboursement de l'apport à compter de 2021
- Dit que la dépense sera inscrite au budget principal.
- Autorise M le Président à signer la convention de partenariat avec l'Association Initiative Loire,
- Autorise M le Président à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre des aides économiques avec la Région.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 30/11/17

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171116-N2017-168-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2017

Publication : 30/11/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor, M. PRETRE Daniel.

Pouvoirs : de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine, de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/169

OBJET : PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE (DYNAMIQUE DES EMPLOIS AGRICOLES)

Suite à l'intervention de la Chambre d'Agriculture en Assemblée des Maires en juin dernier, M. le Président explique qu'il a pris l'initiative d'une nouvelle rencontre pour avancer sur un partenariat en faveur de la dynamique des emplois agricoles. Il s'agirait d'animer sur 8 mois un dispositif d'accompagnement en faveur de la transmission /cession d'exploitation agricole.

Ce dispositif aurait le double objectif de sensibiliser les élus à cette question de l'installation et la transmission en agriculture mais aussi d'agir directement auprès des agriculteurs potentiellement concernés pour une meilleure anticipation (ex : lever les freins à la transmission tels que le logement sur le site de l'exploitation). Il sera en outre question de veiller à assurer de possibles installations agricoles dans des types de production diversifiés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Délégué à M le Président le soin de signer la convention de prestation avec la Chambre d'Agriculture pour un montant qui ne devrait pas dépasser 19 000 € HT afin de mettre en place un dispositif d'accompagnement des emplois agricoles sur Charlieu Belmont Communauté.
- Autorise M le Président à solliciter les aides au titre du dispositif Leader en Roannais.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du. 08/12/2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171116-N2017-169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2017

Publication : 08/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine, de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/170

OBJET : VENTE PARCELLE - PROJET SCI JOMAX

M. le Président indique que par délibération en date du 17 novembre 2011, l'ex Communauté de Communes du Pays de Charlieu autorisait la vente d'un terrain d'une surface d'environ 2 700 m² situé sur la zone d'activités intercommunale des Pierres Jaunes à Saint-Denis-de-Cabanne à la SCI JOMAX. Cette dernière était porteuse du projet de construction d'un bâtiment d'activité d'une surface d'environ 500 m² au bénéfice de l'entreprise CLEMENTE, entreprise de messagerie et de transports de marchandises de proximité.

Par courrier en date du 10 novembre 2017, la SCI JOMAX demande à pouvoir mettre une option d'achat sur une partie de la parcelle n° A 1224 d'une surface totale de 11 300 m² et jouxtant la parcelle dont elle est aujourd'hui propriétaire sur la ZA des Pierres Jaunes à Saint-Denis-de-Cabanne.

La SCI JOMAX souhaite mettre cette option sur un terrain d'une surface d'environ 5 000 m² dans le cadre d'une éventuelle extension de l'entreprise CLEMENTE.

Par délibération en date du 30 mai 2013 le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains desservis de la Zone d'Activités des Pierres Jaunes à Saint-Denis-de-Cabanne à 15 € HT le m².

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve le principe d'une option d'achat sur une partie de la parcelle n° A 1224 pour une surface de terrain d'environ 5 000 m² à la SCI JOMAX.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 8/12/2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

M René VALORGE
042 290835292-20171116-N2017-170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2017
Publication : 08/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT
Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLEN Marie-Christine, de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/171

OBJET : VALIDATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE RHINS RHODON TRAMBOUZAN

Le SYRRTA a fait suivre sa proposition de statuts en lien avec la compétence GEMAPI et son souhait de restreindre le nombre de conseillers syndicaux. M le Vice-président en charge de l'Environnement rappelle que 4 communes de notre territoire donnent sur ce bassin versant : Le Cergne La Gresle Sevelinges et Vougy.

Proposition de rédaction des statuts :

Compétence 1 Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)

Cette compétence est composée des missions visées aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'environnement, c'est-à-dire toute étude, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général et visant :

- **mission 1 : l'aménagement des bassins versants Rhins Rhodon et Trambouzan (item 1 de l'article L211-7 du Code de l'environnement).**

Etude et réalisation d'aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques et/ou géomorphologiques des cours d'eau.

- **mission 2 : l'entretien et aménagement du Rhins, du Rhodon, du Trambouzan et de leurs affluents, canaux, lacs et plans d'eau (item 2 de l'article L211-7 du Code de l'environnement).**

Réalisation d'études et de travaux d'aménagement et d'entretien des lits mineurs, berges, ripisylves et ouvrages hydrauliques des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau présentant un intérêt général à l'échelle des bassins versants ou sous bassins versants.

- **mission 3 : la protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi sur des formations boisées riveraines (item 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement).**

Réalisation d'études et travaux de renaturation et de restauration de zones humides, de milieux aquatiques, des lits mineurs, berges et formations boisées riveraines des cours d'eau.

Réalisation d'études et travaux d'aménagement des ouvrages hydrauliques établis dans le lit des cours d'eau dans le cadre de la restauration de la continuité écologique et de la gestion du transport sédimentaire.

Réalisation d'études et travaux de restauration, d'aménagement et de gestion écologique et piscicole sur les milieux aquatiques des bassins versants Rhins Rhodon Trambouzan ou des sous bassins versants.

- **mission 4 : la défense contre les inondations (item 5 de l'article L211-7 du Code de l'environnement).**

Réalisation d'aménagements présentant un intérêt à l'échelle globale des bassins versants Rhins Rhodon Trambouzan ou des sous bassins versants, définis par les études menées à l'échelle du bassin versant, visant la gestion du risque inondation, tels que la création d'ouvrages contribuant à l'écrêtement ou au ralentissement des crues, ainsi que la gestion, l'exploitation de ces ouvrages.

Réalisation d'études et travaux pour la création, l'entretien et la gestion d'ouvrages et d'aménagements hydrauliques présentant un intérêt général pour la protection contre les inondations par les cours d'eau tels que les systèmes d'endiguement.

Compétences complémentaires

- **Compétence 2 : Etude, programmation, pilotage opérationnel, bilan (animation, concertation, coordination, gestion administrative et financière) de démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant**
tels qu'un contrat de rivières, contrat de milieux, programme d'actions et de prévention des inondations, démarche de gestion du patrimoine naturel et/ou toute autre procédure ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques
- **Compétence 3 : mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique, d'information, de sensibilisation et de communication**
- **Compétence 4 : mise en œuvre ou participation à des actions visant à l'amélioration de la qualité de l'eau et la lutte contre la pollution diffuse (étude des pollutions à l'échelle des bassins versants, élaboration de plans de réduction des apports polluants...)**
- **Compétence 5 : animation et concertation** dans le domaine de la gestion et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- **Compétence 6 : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance** de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- **Compétence 7 : gestion des eaux pluviales et de ruissellement et/ou lutte contre l'érosion des sols, permettant de prévenir les effets des inondations et la dégradation des cours d'eau, à l'échelle des bassins versants, hors systèmes d'assainissement et zones urbanisées**
se limitant à la réalisation d'études globales sur les eaux pluviales et le ruissellement à l'échelle des bassins versants ou de sous bassins versants. Pour l'érosion, le syndicat est compétent pour des travaux de lutte contre l'érosion intégrés dans un plan de gestion global établi à l'échelle d'un bassin versant ou d'un sous bassin versant, reconnus d'intérêt général.
- Le coût des dépenses (hors compétences 1 et 7) est réparti de la façon suivante au prorata du nombre d'habitants sur le bassin versant pour moitié (population légale issue du recensement de 2014 – donnée INSEE) et le linéaire de cours d'eau pour l'autre moitié (source BD Carthage) :

EPCI	Taux de participation
COR	36,96%
COPLER	33,45%
Roannais agglo	22,31%
Charlieu Belmont Communauté	3,92%
CC Forez Est	3,36%

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine, de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/172

OBJET : SUBVENTION 2018 SORNIN JARNOSSIN – POSTE TECHNICIEN DE RIVIERE

M le Vice-président en charge de l'environnement, indique qu'une demande de financement peut être déposée sur le poste de technicien de rivière. Le poste de technicien de rivière porté par Charlieu-Belmont Communauté et qui intervient à mi-temps sur le programme Sornin Jarnossin est évalué à 28 000 € sur 2018. Une subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à solliciter une subvention de 16 800 € auprès de l'AELB pour le suivi du programme 2018 par le technicien de rivière du Jarnossin.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 4/12/17

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171116-N2017-172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2017
Publication : 04/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, pouvoir de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine, pouvoir de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/173

OBJET : MAINTIEN DE DEUX EMPLOIS CONTRACTUELS POUR LES BESOINS DE LA LUDOTHEQUE

M le Vice-président en charge des ressources humaines rappelle les éléments qu'il avait donnés lors du dernier conseil communautaire à savoir : l'année 2017 a été chaotique pour le service enfance jeunesse avec des absences pour maladie et deux congés parentaux.

Afin d'assurer la continuité du service cela nécessiterait de proposer un contrat à durée déterminée de un an à raison de 31 heures/semaine aux deux personnes qui étaient jusqu'alors en contrat aidé à la ludothèque, tout en permettant à l'agent titulaire à la ludothèque d'assurer un temps de coordination qui manque actuellement. Ce dispositif s'inscrit plus largement dans un processus d'organisation expérimentale pour 2018 qui doit préparer au départ en retraite d'un agent courant 2019.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le principe d'organisation décrit ci-dessus pour l'année 2018 avec l'emploi de 2 agents sous contrat de 31 hebdomadaires (un contrat au départ du 1^{er} janvier 2018, le second au terme du CUICAE soit le 11 janvier 2018).
- Dit que la dépense sera inscrite au budget annexe enfance jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président de la Communauté
de Communes

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 8/12/17

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171116-N2017-173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2017

Publication : 08/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 16 novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes, M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : de Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, de Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, de M. THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine, de Mme CARRENO Mercedes à René VALORGE

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (VILLERS)

N°2017/174

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LEADER ENTRE LES EPCI DU ROANNAIS

M. le Président rappelle que la dissolution du PETR implique des reprises de procédures par les EPCI, et par exemple le programme Leader :

Le programme LEADER (« Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ») est une initiative de l'Union européenne, destinée à soutenir des actions innovantes de développement rural autour d'une stratégie de territoire, reposant sur un partenariat public privé, formalisée et animée par un Comité de programmation et un Groupe d'Action Locale (GAL).

Le territoire retenu pour le programme LEADER « Roannais » est celui du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Roannais Pays de Rhône-Alpes. Il regroupe 119 communes appartenant, depuis le 1er janvier 2017, à 6 EPCI :

- La Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération (40 communes)
- La Communauté de Communes de Forez Est (13 communes)
- La Communauté de Communes du Pays d'Urfé (11 communes)
- La Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté (25 communes)
- La Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (16 communes)
- La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (14 communes)

Le programme LEADER « Roannais » vise à activer les ressources du Roannais pour créer de l'activité et de l'emploi sur le territoire en :

Révélant et valorisant les ressources du Roannais (fleuve Loire et le canal Roanne-Digoin, forêt, diversité de produits alimentaires locaux, chanvre)

Créant les conditions favorables à l'épanouissement des entreprises

Stimulant la consommation de biens et de services

Confortant les stratégies d'attractivité du Roannais

Le PETR Roannais Pays de Rhône-Alpes devant être dissout, la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération assurera le portage du dispositif pour le compte du Groupe d'Action Locale LEADER (GAL), avec les moyens nécessaires sur la durée du programme, et à l'échelle des 119 communes engagées dans le programme et représentées par leur EPCI respectif.

Ainsi, des agents du PETR ont été intégrés aux effectifs de la communauté d'agglomération car ils exerçaient des missions relevant principalement de la procédure LEADER. Ils exerçaient également des missions d'animation en dehors de ce programme.

La convention est prévue avec Roannais Agglomération pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable dans la limite des dates d'exécution du Programme de Développement Rural (PDR) Rhône-Alpes.

Conformément à l'article 3.1 de la convention, Roannais Agglomération s'engage à mobiliser un minimum de 1,5 Equivalents Temps Plein (ETP) pour assurer la gestion et l'animation du programme LEADER.

Les missions à conduire doivent permettre au GAL d'assurer les fonctions suivantes (article 3.1 de la convention ASP/Région/GAL) :

- Communiquer sur les actions soutenues dans le cadre de la démarche Leader en cohérence avec la stratégie de communication mise en place par l'Autorité de gestion pour le Feader et assurer une information transparente auprès des porteurs de projets potentiels sur les possibilités de financement du GAL ;
- Animer et suivre la stratégie de développement local en vue de la réalisation du plan d'actions Leader sur le territoire ;
- Accompagner les porteurs de projet, le cas échéant, les aider, à monter leur projet et à remplir leurs dossiers de demande d'aides et de paiement ou si nécessaire les orienter vers d'autres fonds européens ;
- Vérifier que l'opération présentée s'intègre dans le plan d'actions du GAL défini à l'article 6 ;
- Réunir, le cas échéant, un comité technique des co-financeurs ou tout autre comité jugé opportun ;
- Préparer les comités de programmation mentionnés à l'article 5 et en transmettre le compte-rendu à l'autorité de gestion ;
- Utiliser les modèles de documents fournis par l'autorité de gestion à chacune des étapes de la procédure et appliquer l'ensemble des règles et procédures fournis par l'autorité de gestion au GAL ;
- Décliner les procédures émanant de l'AG dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du GAL ;
- Assurer la traçabilité des informations et des actions réalisées liées aux tâches qui lui incombent ;
- Répondre à toute demande d'information ou de documents des services de l'autorité de gestion ou de l'organisme payeur dans les délais requis ;
- Se soumettre aux opérations de contrôles des corps d'audit externe, de l'organisme payeur et de l'autorité de gestion notamment dans le cadre de la supervision des missions déléguées ;
- Mettre en œuvre les éventuelles recommandations issues des contrôles des corps d'audit externe, de l'organisme payeur et de l'autorité de gestion notamment dans le cadre de la supervision des missions déléguées ;
- Participer et contribuer aux actions mises en place par l'autorité de gestion et les réseaux ruraux régional et national ;
- Echanger les pièces et informations nécessaires à l'instruction et au suivi des dossiers avec l'AG ;
- Contribuer au plan d'évaluation du PDR 2014-2020.

La répartition des tâches au sein du GAL entre Président, Comité de programmation et services techniques est précisée dans le règlement intérieur du GAL (Annexe 4 de la convention GAL/Région/ASP). L'équipe se déplace sur l'ensemble du territoire LEADER, autant que de besoin.

Roannais Agglomération est responsable de la bonne exécution de la présente obligation.

Les moyens humains nécessaires à l'animation du programme pourront être mobilisés dans d'autres structures en fonction de l'expertise recherchée.

Un organigramme et une convention de missions préciseront les relations entre les différentes structures portant une partie de l'animation afin que Roannais Agglomération puisse être le garant de la bonne gestion du programme.

Les dépenses liées au programme LEADER comprennent :

- Les charges de personnel et frais assimilés (rémunérations, charges sociales, taxes, cotisations, formation, frais de déplacements et de mission) ;
- Les frais de structure induits par les missions LEADER (frais médicaux, fluide, maintenance, photocopieurs, téléphonie ...) estimés à 25% des charges de personnels et frais assimilés ;
- Les frais associés au programme LEADER (frais de prestations, de communication, d'évaluation, frais liés à la coopération, etc.).

Elles font appel à un financement FEADER à hauteur de 80% des montants éligibles.

Le reste à charge est partagé entre les 6 EPCI signataires selon la population des communes constituant le périmètre du GAL Roannais.

Le budget LEADER est partagé au préalable dans le cadre de l'instance de gouvernance inter EPCI.

Participation annuelle des EPCI pour le fonctionnement du programme (estimation 2018)	Nombre d'habitants 2017 (*)	%	Reste à charge prévisionnel 2018
Roannais Agglomération	100 670	63%	12 600 €
Forez Est	10 794	7%	1 400 €
Pays d'Urfé	5 138	3%	600 €
Charlieu Belmont Communauté	23 468	15%	3 000 €
Pays entre Loire et Rhône	13 765	8%	1 600 €
Vals d'Aix et Isable	6 024	4%	800 €
TOTAL	159 859	100%	20 000 €

Les contributions financières des EPCI signataires seront versées chaque année sur la base d'un bilan annuel présenté par les structures en charge de l'animation LEADER aux EPCI. Les versements devront intervenir dans le courant du 1^{er} semestre de l'année n+1, une fois les demandes de paiement effectuées par Roannais Agglomération sur la base des coûts réels de ces postes de dépenses.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat et de prestations de service LEADER avec Roannais Agglomération et les autres EPCI

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 08/12/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171116-N2017-174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2017
Publication : 08/12/2017

